

Envoi : 24/01/2017

Réception par le Préfet : 24/01/2017

Publication : 27/01/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-1-3-3

Séance du vendredi 20 janvier 2017

RD 419 - DÉVIATION DE BALLERSDORF CONVENTION DE REBOISEMENT

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L1612-1 du code général des Collectivités territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-5-1-2 du 2 décembre 2016 relative à l'exécution anticipée du budget départemental
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les termes de la convention, dont le projet est joint en annexe, fixant les modalités des travaux de boisement compensatoire réalisés par le Département du Haut-Rhin sur la parcelle de Monsieur Jean-Marie HAENNIG ;
- autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention ;
- note que la dépense estimée à 10 000 € TTC sera imputée sur le programme AQ111 « RD 419 –Déviation de BALLERSDORF », chapitre 23, fonction 621, nature 2312.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté
voix contre
abstentions